RESIDENCE ECOLE CENTRALE

Maison des Elèves de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures SA
Entreprise Sociale pour l'Habitat au capital de 345 000 €
5 Avenue Sully Prud'homme, 92295 Châtenay-Malabry Cedex

Téléphone : +33 (0)1 46 83 70 09
Ou : +33 (0)1 46 83 70 06
Télécopie : +33 (0)1 46 60 68 22
Courriel : accueil-concours@centralepariscampus.com

APE 5590Z Siret 572 184 380 0010 Rcs Nanterre
TVAIC : FR 24 572 184 380

Châtenay-Malabry, le 18 juin 2010

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande d'hébergement au titre du concours Centrale-Supelec - qui se déroulera du 21 Juin au 19 Juillet 2010 à l'Ecole Centrale de Paris.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les conditions d'hébergement ainsi que le fiche d'identification qui devront nous être rapportés à votre arrivée.

Veuillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur de la Résidence

CONDITIONS D'HEBERGEMENT DES CANDIDATS AUX EPREUVES ORALES DU CONCOURS CENTRALE-SUPELEC 2010

1) Candidats hébergés

Seuls les candidats aux épreuves orales du concours d'entrée à l'Ecole Centrale de Paris seront susceptibles d'être hébergés. Dans le cas où le candidat passerait plusieurs concours, nous ne pourrons assurer l'hébergement que le temps des épreuves pour Centrale. Une convocation sera demandée pour justifier de l'inscription du candidat.

2) Conditions d'hébergement

Le nombre de chambres étant limité, la Résidence ne peut garantir l'hébergement de tous les candidats. Une session s'entend par un séjour de la nuit du dimanche à la nuit du vendredi soir. La chambre devra être libérée au plus tard samedi matin, à 10h00. L'hébergement se fera en chambre individuelle ou en chambre à deux lits simples. Toutefois, du fait du nombre restreint de chambres doubles, la Résidence ne pourra répondre systématiquement à la demande.
Chaque chambre individuelle dispose d'un lavabo ainsi que d'une douche commune à deux chambres individuelles. Les toilettes sont à l'étage.
Chaque chambre double dispose de deux lavabos ainsi que d'une douche commune à deux chambres doubles. Les toilettes sont à l'étage.
Les draps et couvertures sont fournis. Les affaires de toilette et serviettes sont à la charge du candidat.
L'accès à Internet n'est pas assuré.

Les chambres seront attribuées de manière aléatoire. Aucun changement de chambre en cours de séjour ne sera réalisé.

Pour information : les candidats pourront prendre leurs repas au restaurant universitaire du campus. Le règlement des repas s'effectuera directement auprès du restaurant universitaire lors de chaque passage.

3) Réservations

Les réservations définitives seront effectuées dans l'ordre de réception des demandes de réservation adressées par mail. La date limite de réception est fixée au 17/06/2010.
<u>L'attention des candidats est attirée sur le fait que les pré-réservations effectuées de manière groupée par les établissements scolaires ne sont pas considérées par la Résidence comme des réservations effectives.</u>

Ne disposant plus que de quelques jours avant l'arrivée des premiers candidats, le dossier complet ainsi que le règlement par chèque devront être apportés le jour-même de l'arrivée à la Résidence.

Un dossier complet s'entend par :

- la fiche d'identification dûment complétée
- les conditions d'hébergement signé et revêtu de la mention « bon pour accord »

- une enveloppe timbrée libellée à votre adresse (pour envoi de la facture et/ou retour du dépôt de garantie) ;
- la copie de la convocation à l'épreuve;
- le chèque de règlement correspondant au nombre de nuitées demandées ;
- le chèque de dépôt de garantie d'un montant de 50 €.

Les chèques seront libellés à l'ordre de la « R.E.C.P. ». Le règlement en espèces ne sera accepté que pour les candidats étrangers, sous réserve d'accord préalable et de disposer de l'appoint.

L'inscription ne sera définitivement validée qu'une fois le dossier individuel complet.

Il appartient à chaque candidat de préciser, sur la demande de réservation, la durée totale du séjour, en tenant compte du nombre de nuits passées sur le campus.

4) Tarifs

Le coût de l'hébergement est fixé à 14 euros par nuit et par personne en chambre double et à 19 euros par nuit en chambre individuelle, soit pour une session en chambre simple, un total de 114 euros, et 84 euros pour une chambre double. La chambre devra être libérée à 10h00. Toute clef de chambre perdue sera facturée 31 euros.

5) Attribution des chambres – remise des clés- stockage des bagages

Les candidats seront attendus le dimanche, veille de leurs premières épreuves, entre 14h00 et 20h00 au service accueil de la Résidence (Hall du bâtiment principal) pour l'attribution de leur chambre et la remise de leur clé.

Aucune inscription ne sera réalisée sur place.

ATTENTION: aucune bagagerie ne sera ouverte pour ceux qui arriveront le lundi matin, juste avant leurs épreuves. Ils devront déposer leurs affaires directement dans leurs chambres.

Point particulier : les chambres devront impérativement être libérées au plus tard le samedi matin, avant le début des épreuves. Les bagages pourront être déposés, entre 7h00 et 7h45, dans la « salle haute » (bâtiment central), en précisant toutefois que la Résidence n'en assurera pas la surveillance. Les bagages seront laissés à la disposition des candidats jusqu'à 20h00.

6) Départ

Les clés seront à restituer à l'accueil de la Résidence. L'heure de remise des clés fera foi pour l'établissement de la facture définitive.

Si aucune dégradation ou perte n'est constatée, le chèque de dépôt de garantie sera retourné par voie postale sous 4 semaines. En cas de dégradation, les frais seront imputés sur le dépôt de garantie. En cas de dépassement, une demande en réparation sera adressée.

Mention manuscrite *« Lu et Approuvé »* + signature